

## 191421-2026 - Hange

**Prantsusmaa – Arhitektuuri- ja sellega seotud teenused – Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)**

**OJ S 55/2026 19/03/2026**

**Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord**

**Teenused**

### 1. Hankija

---

#### 1.1. Hankija

Ametlik nimi: CHU AMIENS PICARDIE, établissement support du GHT Somme Littoral Sud

E-posti aadress: [Direction.achats-ght@chu-amiens.fr](mailto:Direction.achats-ght@chu-amiens.fr)

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Tervishoid

### 2. Menetlus

---

#### 2.1. Menetlus

Pealkiri: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Kirjeldus: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Il s'agit de la phase 1 "Candidature". La phase 2 "Offres" aura lieu avec les seuls 3 candidats admis à participer à l'issue de la phase 1 "candidature". (Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre la procédure si le nombre de candidats admis est inférieur à 3).

Menetluse tunnus: b026aacf-d7db-4c4d-82df-47e773b5d712

Sisemine tunnus: 25TE0161

Menetluse liik: Väljakuulutamisega läbirääkimistega hankemenetlus / konkurentsipõhine läbirääkimistega hankemenetlus

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: Il est fait usage d'un marché de maîtrise d'œuvre par le CHU Amiens-Picardie, en tant qu'établissement public de santé, suivant les R.2171-1 et R.2172-2 ; R.2431-1 à R.2431-8 ; et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la commande publique (C.C.P.). S'agissant d'une opération de réhabilitation, et conformément à l'article R.2172-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre. La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3, R.2124-3, R.2142-17, R.2142-18 et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la commande publique. Ce choix est justifié par le fait que le présent marché comporte des prestations de conception et que l'opération présente une complexité particulière, liée notamment à la nécessité d'assurer la continuité des services de soins ainsi que le maintien du fonctionnement des flux logistiques du site pendant toute la durée des travaux. Le présent avis concerne la phase 1 « candidatures » de la procédure avec négociation. La procédure avec négociation se déroulera en deux principales phases comme suit : Phase 1 « Candidatures » : Sélection des candidats admis à remettre une offre. Phase 2 « Offres » : Remise des offres initiales par les candidats invités à présenter une offre et négociations éventuelles. La procédure pourra comprendre plusieurs réunions avec les équipes. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche

optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermie, le sera dans un délai raisonnable. La présente consultation ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) obligatoires ni facultatives. Les variantes libres ne sont pas autorisées dans le cadre de cette consultation. Il n'y a aucune variante obligatoire. Dans le cadre de la présente procédure avec négociation portant sur une opération de réhabilitation complexe en site occupé, les candidats admis à présenter une offre devront remettre une proposition comportant une part de rendus graphiques. Le pouvoir adjudicateur n'attend pas la remise d'un projet architectural et technique figé, dont la conception définitive ne pourra intervenir qu'après la réalisation de la mission diagnostic (DIAG), mais une démonstration par l'équipe candidate attestant de sa parfaite compréhension du programme, par les propositions graphiques proposées, les hypothèses techniques retenues et leurs développements, la pertinence opérationnelle envisagée en matière de phasage en site hospitalier. Chaque groupement ayant remis une offre finale complète n'ayant pas été déclarée irrégulière au sens de l'article R.2152-1 du Code de la commande publique, se verra attribuer, dans les conditions définies par les documents de consultation remis aux candidats sélectionnés, une prime égale à 55 000 € H.T (cinquante-quinze mille euros hors taxe) non révisable et non actualisable. Pour l'attributaire du marché, le montant de la prime perçue vient en déduction du montant total de sa rémunération.

#### **2.1.1. Eesmärk**

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71200000 Arhitektuuri- ja sellega seotud teenused

Täiendav liigitus (cpv): 71300000 Insener-tehnilised teenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

#### **2.1.2. Lepingu täitmise koht**

Linn: Amiens

Riik – jaotus (NUTS): Somme (FRE23)

Riik: Prantsusmaa

#### **2.1.4. Üldine teave**

Lisateave: Le marché est conclu pour une durée allant de la réception de la notification du marché par le titulaire jusqu'à l'expiration du délai de GPA des travaux correspondants, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission interviendra lors de la levée de la dernière réserve. Démarrage du délai global à partir de la notification du marché. Pour la tranche ferme, il est attendu ensuite un délai maximum d'études et de travaux de 33 mois (pouvant se décomposer en 2 mois de diagnostic, 9 mois d'études, 4 mois DCE /ACT et 18 mois de travaux) à compter de la date de notification du marché, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Une période de 12 mois de garantie de parfait d'achèvement suivra la réception. Le délai prévisionnel du marché, tranche ferme, est donc de 45 mois y compris GPA, hors validation de la maîtrise d'ouvrage. Le délai de réalisation de la tranche optionnelle est de 4 mois pour la phase DCE/ACT et de 12 mois de travaux, soit un délai de 16 mois au total à compter de l'ordre de service d'affermissement. La tranche ferme et la tranche optionnelle pourront être réalisées en simultanée, en temps masqué. Ce marché est décomposé en tranches au sens des articles R.2113-4 à R.2113-6 du C.C.P. Il n'y a pas d'indemnité de dédit en cas de non-affermissement de la tranche optionnelle. La tranche optionnelle, si elle est affermie, le sera dans un délai raisonnable. Le présent marché est constitué des éléments suivants : => Mission de base : - DIAG (Diagnostic) - APS (Etudes d'avant-projet sommaire) - APD (Etudes d'avant-projet définitif) - PRO (Projet) - ACT (Assistance à la passation des contrats de travaux : DCE + Analyse) - VISA (Visa des études d'

exécution) - DET (Direction de l'Exécution des Travaux) - AOR (Assistance aux Opérations de Réception) => Missions complémentaires : - SYNTHESE (Synthèse des études d'exécution faites par les opérateurs économiques). - CSSI (Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie) - OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) - DES (Désamiantage) Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. L'opération se déroulera en site hospitalier occupé avec obligation de maintien de l'activité pendant tout le chantier. En cas de groupement, la forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature. Néanmoins, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire du groupement candidat sera obligatoirement l'entreprise d'architecture. Le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique. En effet : - Compte tenu de la spécialisation de certains cotraitants (voire de la mono-activité), et compte tenu de la capacité financière très variable entre les différents cotraitants, il n'est pas souhaité un groupement solidaire ; - Compte tenu de la pluralité des compétences requises au sein de l'équipe, il est souhaité par la maîtrise d'ouvrage d'avoir un mandataire solidaire du groupement conjoint, qui soit responsable de la bonne exécution du marché et de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre (en particulier pour gérer d'éventuelles défaillances de l'un des cotraitants). Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois : - en qualité de membres de plusieurs groupements. - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Cette obligation d'exclusivité s'applique à tous les cotraitants, à l'exception des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage ». Par dérogation, les opérateurs économiques chargés des compétences « acoustique », « signalétique » et « désamiantage » sont autorisés à participer à plusieurs candidatures, en qualité de candidat individuel et/ou de membre d'un ou plusieurs groupements, sous réserve que cette compétence soit clairement identifiée comme telle dans l'ensemble des documents de candidature. Les candidats devront justifier, pour chacune des compétences listées ci-dessous, d'un chiffre d'affaires annuel moyen minimum, apprécié sur les trois derniers exercices disponibles (2023, 2024 et 2025), selon les modalités suivantes : • Pour la compétence « Architecture » : 0,5 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CVCD/Plomberie » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « CFO-Cfa » : 0,4 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; • Pour la compétence « OPC » : 0,3 millions d'euros HT de chiffres d'affaires annuel moyen global sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) ; En cas de candidature en groupement, les capacités économiques et financières sont appréciées distinctement pour chaque cotraitant, au regard de la ou des compétences qu'il assure. Le respect de ces niveaux minimaux est apprécié au regard des informations fournies dans l'annexe 3 au RC – Carnet de présentation des candidatures. Pour les compétences listées ci-après, les candidats devront indiquer, à l'annexe 3 au RC, le chiffre d'affaires annuel moyen global en euros HT ; aucun niveau minimal de chiffre d'affaires n'est toutefois exigé : • Etudes structure, • Fluides médicaux • Coordination SSI • Economie de la construction • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure) • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • Désamiantage. Sont admises à présenter un dossier de candidature toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre incluant obligatoirement toutes les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet et couvrant impérativement les spécialités

suivantes : • Architecture, • Etudes structure, • Etudes CVCD - plomberie, • Fluides médicaux, • Etudes CFO – Cfa, • Coordination SSI, • Economie de la construction, • Diagnostic (en CVCD, CFO-Cfa, SSI, Structure), • Acoustique, • Signalétique, • BIM, • OPC, • Désamiantage. Le groupement candidat devra réunir l'ensemble des compétences requises, dont obligatoirement celle d'un architecte qui aura la responsabilité de l'établissement du projet architectural, objet de la demande de permis de construire en application de l'article 3 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977. En vertu des dispositions de l'article 37 du Code de déontologie des architectes, l'établissement du projet architectural ne peut être sous-traité. En outre, il est demandé aux candidats de produire : - trois références sélectionnées pour les compétences suivantes : o « Architecture », o « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », o « Etude fluides : CFO / CFA » o « OPC » ; - une référence sélectionnée pour chacune des autres compétences. Les références présentées devront être de préférence de huit ans au plus. Pour les prestations relevant des compétences « Architecture », « Etudes fluides : CVCD – Plomberie », « Etude fluides : CFO / CFA » et « OPC », les références devront porter sur des opérations de réhabilitation dans le secteur sanitaire (public ou privé), d'une complexité technique équivalente au présent programme. Pour la compétence « Economie de la construction », la référence devra porter sur une opération réalisée dans le secteur sanitaire (public ou privé). Pour les autres compétences, il est attendu des références correspondant à des prestations similaires ou équivalentes à l'opération envisagée, réalisées dans les domaines sanitaire, médico-social, industriel ou tertiaire. Le montant des travaux pour la tranche ferme est estimé à 12 100 000 € HT (valeur mars 2026). Le montant des travaux pour la tranche optionnelle est estimé à 2 700 000 € HT (valeur mars 2026). Total des travaux toutes tranches comprises : 14 800 000 € HT (valeur mars 2026). Les dispositions concernant les cas d'exclusion figurent à l'article 8.07 du RC. Les modalités de remise des plis figurent à l'article XIV du RC. Les conditions d'examen des candidatures figurent à l'article X du RC. Le présent avis concernant la phase 1 "candidature", les critères de jugement des offres sont donc indicatifs à ce stade de la procédure.

#### **Õiguslik alus:**

Direktiiv 2014/24/EL

#### **2.1.6. Kõrvaldamise alused**

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

## **5. Osa**

---

### **5.1. Osa: LOT-0001**

Pealkiri: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80)

Kirjeldus: Marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Tranche 3 du Fontenoy sur le site sud du CHU Amiens-Picardie (80). Le présent avis concerne la phase 1 "candidatures".

Sisemine tunnus: 25TE0161

#### **5.1.1. Eesmärk**

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71200000 Arhitektuuri- ja sellega seotud teenused

Täiendav liigitus (cpv): 71300000 Insener-tehnilised teenused, 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

#### **5.1.2. Lepingu täitmise koht**

Linn: Amiens

Riik – jaotus (NUTS): Somme (FRE23)

Riik: Prantsusmaa

Lisateave: Une visite sera organisée lors de la phase 2 « offres », avec les 3 candidats admis à présenter une offre.

#### **5.1.3. Eeldatav kestus**

Kestus: 45 Kuud

#### **5.1.6. Üldine teave**

##### **Reserveeritud osalemine:**

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

#### **5.1.9. Kvalifitseerimistingimused**

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

##### **Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:**

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 3

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 3

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada

Hankija jätab endale õiguse sõlmida leping esialgsete pakkumuste alusel ilma edasiste läbirääkimisteta

#### **5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid**

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Les critères de sélection des candidatures figurent à l'article X du RC et sont : -10 points sur les capacités économiques et financières. -20 points sur les compétences du groupement candidat et ses capacités techniques. -70 points appréciés au regard de la qualité et de l'adéquation au projet des références sélectionnées et argumentées. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de poursuivre si le nombre de candidat admis est inférieur à 3. Si le nombre de candidats retenus à l'issue de l'examen des candidatures est supérieur à 3, les candidats seront classés à partir des critères présentés ci-dessus et ne seront retenus que les 3 premiers. Les critères d'attribution sont indicatifs à ce stade de la procédure car ils concernent la phase 2 "offres". Ils figurent à l'article XII du RC et sont : -Coût global (toutes tranches confondues) : 30 points. - Qualité fonctionnelle et technique du projet : 40 points. -Méthodologie et moyens mis en œuvre : 25 points

#### **5.1.11. Hankedokumendid**

Hankedokumentide aadress: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

#### **5.1.12. Hanke tingimused**

##### **Esitamise tingimused:**

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 30/04/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg,

Lääne-Euroopa suveaeg

##### **Lepingutingimused:**

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: jah  
Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

#### **5.1.15. Vahendid**

##### **Raamleping:**

Ei kohaldata raamlepingut

##### **Teave d naamilise hankes steemi kohta:**

Ei kohaldata d naamilist hankes steemi

#### **5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus**

Vaidlustusorgan: Tribunal Administratif d'Amiens

Teave vaidlustamise t htaegade kohta: - R f r  pr contractuel (article L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative) du d but de la proc dure jusqu'  la signature du contrat. - R f r  contractuel (article L 511-13 et suivants du Code de justice administrative)   compter de la signature du contrat et au plus tard le 31 me jour suivant la publication de l'avis d'attribution. - La signature du contrat intervient dans un d lai de 11 jours apr s notification  lectronique ou 16 jours apr s notification papier de la d cision du Pouvoir Adjudicateur. - Recours pour exc s de pouvoir avec ou sans r f r  dans un d lai de deux mois   compter de la notification ou de la publication de la d cision attaqu e (article R. 421-1 et L. 521-1 du Code de justice administrative). - Recours de pleine juridiction dans un d lai de deux mois   compter de la publication de l'avis d'attribution du march . Le tribunal administratif d'Amiens peut  tre saisi au moyen de l'application informatique t l  recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **8. Organisatsioonid**

---

### **8.1. ORG-0001**

Ametlik nimi: CHU AMIENS PICARDIE,  tablissement support du GHT Somme Littoral Sud

Registreerimisnumber: 26800014800125

Postiaadress: 1 ROND-POINT DU PR CHRISTIAN CABROL

Linn: AMIENS

Sihtnumber: 80000

Riik – jaotus (NUTS): Somme (FRE23)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: [Direction.achats-ght@chu-amiens.fr](mailto:Direction.achats-ght@chu-amiens.fr)

Telefon: 0322088630

Internetiaadress: [www.chu-amiens.fr](http://www.chu-amiens.fr)

Hankija profiil: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

##### **Selle organisatsiooni rollid:**

Hankija

### **8.1. ORG-0002**

Ametlik nimi: Tribunal Administratif d'Amiens

Registreerimisnumber: 17800005500016

Postiaadress: 14 rue Lemerchier BP 14 CS81114

Linn: Amiens Cedex 1

Sihtnumber: 80011

Riik – jaotus (NUTS): Somme (FRE23)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

Telefon: 0322336171

Internetiaadress: <https://amiens.tribunal-administratif.fr>

**Selle organisatsiooni rollid:**

Vaidlustusorgan

## Teave teate kohta

---

Teate tunnus/version: 4e4611e9-43b9-4fa8-9d4a-19a49fa17b9a - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 17/03/2026 14:47:15 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 191421-2026

ELT S väljaande number: 55/2026

Avaldamise kuupäev: 19/03/2026